

**La protection de données dans les banques:
entre MIFID et contraintes budgétaires des
Etats**

Workshop n° 1

25 mai 2011
Chambre de Commerce

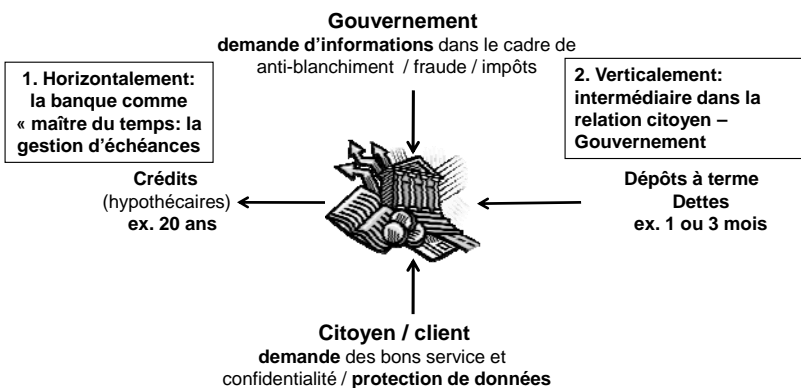
Rüdiger JUNG - ABBL

**La protection de données dans les banques: entre
MIFID et contraintes budgétaires des Etats**

Agenda

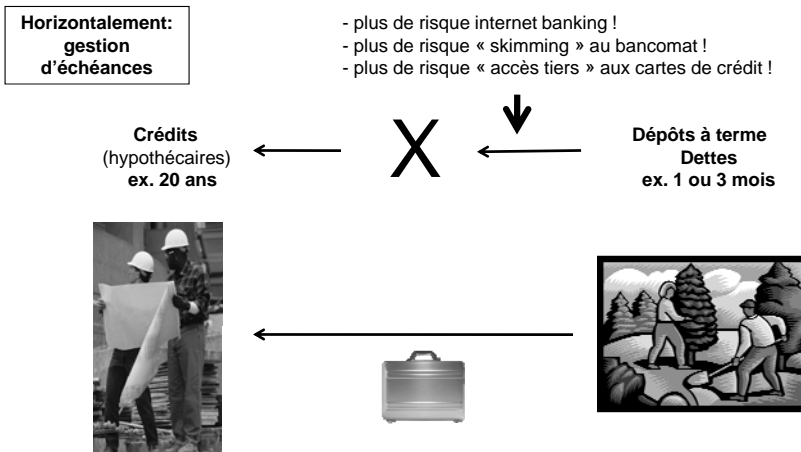
- Le rôle d'une banque dans la société
- Intermédiaire dans les relations horizontales (privé à privé)
- Intermédiaire dans les relations verticales (privé à public)
- La sécurité de données dans les banques

Les relations des banques avec leurs « clients »: un rôle d'intermédiaire



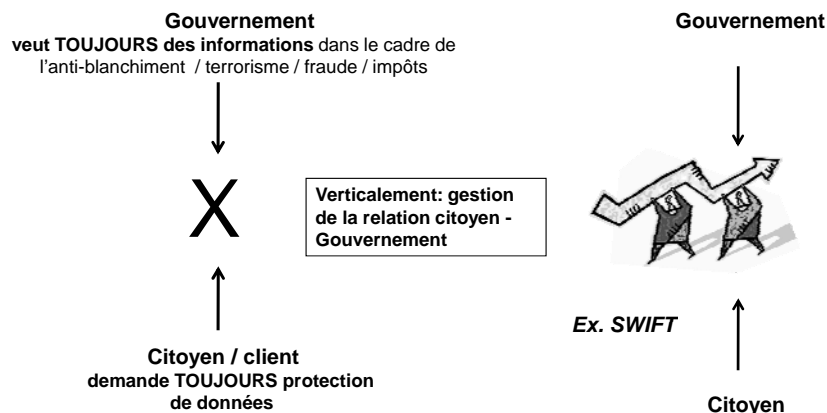
3

Expérience 1: nous enlevons l'intermédiaire HORIZONTALEMENT



4

Expérience 2: nous enlevons l'intermédiaire VERTICALEMENT



5

Relations VERTICALES de la banque (de privé à public)

- *September 11* et la *crise financière* ont donné des « idées » aux **Gouvernements** d'accéder **illégalement** aux données de personnes privées auprès des tiers.
 - US: sociétés d'aviation, SWIFT
 - EU: directive sur la rétention de données auprès des opérateurs téléphoniques («Vorratsdatenspeicherung»). **Auto-évaluation par le Conseil des Ministres de l'Intérieur** !! (18 avril 2011; directive sur la rétention de données).
- Compétences **exorbitantes** du Conseil des Ministres de l'Intérieur avant Lisbonne (**3e pilier** hors TFEU; pas de compétence du PE, ni de la CJCE, pas de constitution européenne) **utiles pour contourner**, au niveau supérieur = UE, **les règles de protection de données nationales**.
 - Tentative d'adopter encore **le dernier jour avant l'entrée en vigueur** du Traité de Lisbonne, sur base d'une disposition légale douteuse ET sans le PE, l'accord SWIFT.

6

Relations VERTICALES de la banque (de privé à public)

- La prochaine étape est le «terrorist finance tracking program» de l'UE (TFTP) : «*We want to have our own SWIFT*» !
- Tentatives similaires d'abolir complètement la vie privée - du moins en matière financière - au niveau fiscal: **échange d'information automatique.**
- Au fond (et hors de tout abus), l'intention du **secret bancaire** est de *protéger la vie privée vis à vis de l'Etat (tout puissant).*
- > **OUI: tout le monde doit payer correctement ses impôts;**
- > **MAIS:** échange automatique ne permet plus au citoyen de s'exécuter librement et de payer correctement ses impôts;
- > **Présomption** que **tout citoyen est un fraudeur** fiscal.
- => Les données sont auprès de la banque (**un tiers** par rapport au citoyen)

7

Relations HORIZONTALES de la banque (de privé à privé)

- D'un autre côté, les techniques de l'informatique et de l'internet évoluent constamment et sont de plus en plus utilisées.
- Au niveau de *la relation (citoyen) privé à (entreprise) privé*, la confiance du «sujet de données» (data subject) semble **presqu' illimitée.**
- Même le vol de **70 millions de données** auprès de l'entreprise Sony passe presqu' inaperçu.
- **Facebook** et **Twitter** et le **Cloud computing** soulèvent la question, si les (ou certains) **citoyens sont encore intéressés à une vie privée.**

8

Relations HORIZONTALES de la banque (de privé à privé)

Deux choses sont certaines en tout cas:

- (1) Nos ancêtres ne se sont PAS battus *pour le droit fondamental à la vie privée*, parce qu'ils avaient un voisin indécent, MAIS parce qu'ils vivaient dans une société où l'Etat s'ingérait dans tout.
- (2) Les banques se trouvent très étroitement mêlées à tout cela:
 - le citoyen confie à la banque de l'argent et (de plus en plus *) de données personnelles ET
 - l'Etat ou un autre citoyen (souvent malhonnête) est intéressé à cet argent et/ou à ces données.

* Le législateur demande aux banques de stocker de plus en plus d'informations. Pourquoi? Certainement pour pouvoir y accéder un jour, si nécessaire: encore un cas de «Vorratsdatenspeicherung» !

9

Sécurité des données dans les banques

Deux possibilités théoriques de violation des règles de protection de données:

- **par la banque elle-même** (ex. « traitement » de données, caméras de surveillance aux bancomat, «écoutes» téléphoniques);
- **par un tiers** ayant ou se procurant de l'accès aux données auprès de la banque. Ce tiers peut être un autre acteur du secteur privé, mais aussi un acteur du secteur public (internet banking, «skimming», cartes de crédit, vol de données par un informaticien).

10

Sécurité des données dans les banques

La Directive 95/46/EC sur la protection de données établit de **très bonnes règles** pour le citoyen

- **Règle fondamentale (art.7):**

«Les États membres prévoient que le traitement de données à caractère personnel ne peut être effectué que si:

a) la personne concernée a indubitablement donné son consentement ...»

- *Beaucoup d'obligations de notification préalable pour le responsable de protection de données;*

- *Limitations strictes à la collecte de données, exceptions bien restreintes (art. 13).*

11

Sécurité des données dans les banques

- *Systèmes informatiques et de sécurité sont testés régulièrement;*
- *Transfert de données encryptées (internet banking);*
- *Data breaches: les banques informent leurs clients immédiatement si leur carte de crédit a été «skimmed»;*
- *Responsabilisation des clients !*
- *Notification préalable du responsable de la protection de données pour beaucoup de traitement de données;*
- *Information du client si entretien téléphonique enregistré (ordre de bourse par téléphone - MIFID best execution).*

12

Sécurité des données dans les banques

- Alors où est le problème ?
- Il ne semble pas vraiment se trouver dans les banques !
- Il y a un problème au niveau des Gouvernements qui ne respectent pas les règles qu'ils ont établies eux-mêmes.
- Il y a un problème au niveau du citoyen qui veut faire de l'internet banking sans avoir une protection sur son ordinateur.
- Il y a un problème avec trop d'obligations de notification qui les procédure trop bureaucratiques.
- Il y a finalement un problème avec la non-harmonisation des règles de protection de données au niveau UE (restent largement nationales).

13

La protection de données dans les banques: entre MIFID et contraintes budgétaires des Etats

MERCI !

14